AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UN PROGRAMME DE MAÎTRISE EN GESTION DES RESSOURCES MARITIMES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI.

Avis no 83.8
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 17 novembre 1983.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Nom du programme

Maîtrise en gestion des ressources maritimes.

1.2 Appellation et abréviation du grade

Maître ès sciences (M.Sc.).

1.3 Nom de l'établissement

Université du Québec à Rimouski.

2. DESCRIPTION DE LA SITUATION

Le Conseil des universités, dans son Cahier IV, Perspectives 1976 des Orientations de l'enseignement supérieur, reconnaissait à l'U.Q.A.R. un axe prioritaire de développement: l'océanographie. Un second axe de développement lui était confirmé: le développement régional.

Dans la ligne de son axe prioritaire de développement, l'U.Q.A.R. a successivement ouvert les programmes suivants:

- maîtrise en océanographie (3415), implantation en septembre 1973;

- doctorat en océanographie (3492), implantation en septembre 1982.

En conformité avec son axe secondaire de développement, l'U.Q.A.R. offre également, notamment, le programme suivant:

- maîtrise en développement régional (3480), implanté en septembre 1978.

Depuis 1979, date de la création du Groupe d'étude des ressources maritimes (GERMA), l'U.Q.A.R. a commencé à s'intéresser à un nouveau secteur à la frontière de l'océanographie et du développement régional. Continuant dans cette voie, elle a présenté au Comité des programmes en octobre 1982 un projet de nouveau programme de:

- maîtrise en gestion des ressources maritimes.

3. EVALUATION DU PROGRAMME

3.1 Evaluation de qualité

Des trois experts consultés par l'Université du Québec, deux se sont déclarés satisfaits par la qualité du programme. Le premier s'est exprimé ainsi:

«The proposed programme for a master's degree in marine resource management, in my view, has been well conceived and well structured. It has an appropriate range of courses, with the right balance among the important contributing academic disciplines. As far as I am able to judge from the descriptions, the course contents reflect the present state of scientific knowledge in the subject areas concerned and are appropriate to a degree programme at the master's level.»

Le second a abondé dans le même sens:

«With the exceptions listed below, the concept and content of the courses and the program are well thought out, academically sound, and appropriate for the Masters level.»

Les trois experts ont également émis quelques suggestions destinées à améliorer le contenu du programme. La résolution C-119-1056 du Conseil des études ayant ratifié l'adoption du programme par les instances supérieures de l'Université du Québec, a retenu deux de ces remarques pour en faire la matière de deux réserves:

«<u>IL EST RESOLU</u>:

d'adopter le programme de maîtrise en gestion des ressources maritimes»

«... sous réserve que l'Université du Québec à Rimouski:

- intègre à la liste de cours prévus au programme une activité portant sur la micro-économie, mettant l'accent sur l'économie des ressources renouvelables;

- mette davantage en relief la dimension de recherche appliquée dans la description de l'activité «Travail dirigé» de même que la dimension multidisciplinaire de cette activité.»

Toutefois, l'Université du Québec n'a pas estimé nécessaire de tenir compte de l'étonnement manifesté par l'un de ses experts au sujet du grand nombre de cours optionnels:

«Beyond this core, the student has a choice of five of fifteen optional courses, a choice of internship possibilities and a choice of research topics. This much flexibility might be desirable and appropriate for a Masters Program in a particular discipline where choices would tend to be among courses and research topics with less variation in content. However, in this program, such flexibility may make quality control difficult and could result in many classes with only a very small enrollment.»

En ce qui concerne les compétences académiques des professeurs et leurs expertises dans le domaine de la gestion des ressources maritimes, les trois experts se sont déclarés satisfaits

par la situation actuelle tout en signalant que des progrès restaient à réaliser. Voici ce qu'a écrit à ce propos l'expert qui s'est avéré à la fois le plus sévère et le plus explicite:

«The staffing plans for the programme, utilizing eight current faculty members at the Université du Québec à Rimouski and attracting two additional faculty, appear appropriate. I am not in a position to judge, with any degree of precision, the capabilities of present faculty to teach the proposed courses. The level of formal academic qualification of the existing faculty may be considered adequate, though it is below the average usually found in the staffing of graduate programmes in North America. It will be desirable in recruiting additional faculty to staff this graduate programme, to place emphasis on an academic preparation at the doctoral level. Also, encouragement may be given to current faculty who have not yet completed doctorates to do so, if this can be done without undue disruption in their personal lives or in the university's ongoing teaching programme.

Despite the somewhat low average level of academic qualification amongst the faculty associated with the programme proposal, many of them show a promising vigour in their research activities. The GERMA group should also be commended for the skill and thoroughness with which they prepared the proposal for the master's programme in marine resource management.»

Pour ce qui est de l'opportunité d'un tel programme, les trois experts l'ont admise sans difficulté. A titre d'exemple, voici ce que l'un d'entre eux a écrit sur le sujet:

«There is an evident need for one (but not more than one) programme of this kind in francophone Canada and the Université du Québec à Rimouski is particularly well situated to undertake such a programme.»

Finalement, tous les experts auxquels l'Université du Québec s'est adressée se sont déclarés favorables à l'implantation du programme. Pour être complet, il faut préciser que l'un d'entre eux a nuancé ce jugement global favorable en recommandant que soit réalisée une évaluation du programme trois ans après son ouverture.

3.2 Evaluation d'opportunité

Les quatre experts ayant accepté de préparer une évaluation d'opportunité sur le programme à la demande du Comité des programmes, ont unanimement affirmé la nécessité de former des spécialistes de la gestion des ressources maritimes tout en reconnaissant la lacune existant à cet égard dans la programmation actuellement offerte par le réseau universitaire du Québec, voire même du Canada. Laissons la parole à l'un d'entre eux:

«Il ne fait aucun doute qu'il existe un besoin non seulement au Canada, mais aussi dans la plupart des pays maritimes, d'améliorer la compréhension des théories et pratiques qui doivent régir une saine gestion des pêcheries. Plus particulièrement au Canada, il y a lieu de poursuivre des travaux de recherche qui résulteront en un modèle de gestion applicable aux pêches maritimes.»

La majorité de ces experts, trois sur quatre, ont estimé que l'U.Q.A.R. serait particulièrement en mesure d'offir un tel programme, à cause de sa localisation géographique, de la présence du centre de recherche en océanologie de l'INRS sur le campus universitaire et de l'intérêt manifeste de l'U.Q.A.R. à l'égard de l'océanographie. Voici ce qu'ont écrit deux d'entre eux sur le sujet:

«Au Québec, l'U.Q.A.R. semble bien placée pour offrir un programme valable de maîtrise en gestion de pêches. En effet, la vocation maritime de l'U.Q.A.R. est bien confirmée et un tel programme de maîtrise s'ajouterait aux activités océanographiques déjà en place.»

«Naturellement, la situation géographique de l'Université du Québec à Rimouski, ainsi que l'équipement dont dispose déjà cette institution pour des travaux de recherche en biologie marine, constituent un acquis...»

Parmi les quelques remarques émises par les experts lorsqu'ils analysent la qualité du programme, il convient d'en relever une car elle va dans le même sens que celle formulée par l'un des experts consultés par l'Université du Québec. Cette remarque concerne le caractère ambitieux de la banque de cours optionnels:

«Quant au choix de 16 cours optionnels, il me semble quelque peu vaste compte tenu que les étudiants n'auront à en suivre que 5. Comme on prévoit un nombre restreint d'étudiants, est-ce qu'on ne court pas le risque que plusieurs des cours proposés ne soient rarement ou jamais donnés? N'y aurait-il pas lieu de regrouper certains cours et leur donner un peu plus de substance».

En ce qui concerne la qualité du corps professoral, un seul des quatre experts se déclare tout à fait satisfait. Un second se montre plus nuancé, en écrivant que les professeurs sont compétents en gestion mais qu'ils le sont moins en pêcheries:

«With regard to staff, expertise in general aspects of economics and business appears strong although, with some exceptions, hands-on involvement in fisheries matters is limited. Success of the programme will depend on greater orientation of staff to marine resource problems. Although the single biologist involved has good experience, he may find it difficult to support the whole biological aspect of the programme alone. Indeed, the choices for the two additional staff planned for will be critically important to the success of the programme and emphasis should be given to experience in temperate marine fisheries.»

Les deux autres, enfin, estiment également insuffisante l'expérience acquise par les professeurs dans le domaine des pêches, mais vont plus loin en en faisant une condition suffisante pour proposer le report de l'implantation du programme.

En définitive, les conclusions auxquelles parviennent les quatre experts s'étant prononcé sur l'opportunité du programme, ne vont pas toutes dans le même sens, ainsi que le laissaient déjà supposer les paragraphes précédents.

Tout d'abord, deux experts se sont dits favorables à l'implantation du programme. Le premier l'a écrit très clairement:

«In conclusion, we are supportive of the proposal for this Master's degree programme and hope that it will be successful.»

Le second l'a reconnu implicitement en trouvant le projet légitime et opportun, en pensant que l'U.Q.A.R. était particulièrement à même de dispenser le programme et en portant un jugement favorable sur la qualité de l'équipe professorale.

Un troisième expert, ainsi que cela a été vu précédemment, recommande fortement que l'U.Q.A.R. attende encore trois ans avant de présenter un nouveau dossier de programme, le temps de laisser à l'équipe professorale le loisir d'étoffer son expertise dans le domaine des pêcheries:

Le quatrième expert, quant à lui, tout en faisant siennes les critiques formulées par le précédent sur la qualification du corps professoral, prétend que la demande pour des «spécialistes en gestion des pêches» n'est pas suffisante pour justifier l'implantation du programme tel qu'élaboré par l'U.Q.A.R. Il propose plutôt une autre solution:

«... il serait à mon avis beaucoup plus sage d'offrir un programme de gestion avec une option de gestion en pêche commerciale.»

3.3 Conclusions

Au total les experts ont été unanimes à reconnaître la nécessité pour le Québec de former au niveau universitaire des spécialistes en gestion des ressources maritimes et la grande majorité d'entre eux, soit six sur sept, se sont prononcés favorablement sur le type de programme proposé par l'U.Q.A.R. pour y parvenir.

Le choix de l'U.Q.A.R., comme lieu d'implantation pour une maîtrise se proposant de former ce genre de gestionnaires, a été approuvé par plus de la moitié des experts, tant pour sa

localisation géographique que pour son implication dans les questions marines, au niveau de son centre de recherche comme à celui des programmes déjà offerts dans ce champ d'études.

La qualité du programme lui-même, tel que proposé par l'U.Q.A.R., a été jugée satisfaisante dans l'ensemble. Il convient toutefois d'attirer l'attention sur une crainte exprimée à la fois par un expert consulté par l'Université du Québec et par un autre l'ayant été par le Comité des programmes: avec un total de 16 cours, la banque de cours optionnels risque fort d'être trop riche étant donné le petit nombre d'étudiants attendus pour les premières années (une dizaine de nouveaux candidats par année) et le petit nombre de cours à choisir dans cette banque (5 cours).

En ce qui concerne les qualifications du corps professoral, la majorité des experts, tout en reconnaissant le bon niveau de qualification académique déjà atteint par plusieurs professeurs et le dynamisme manifesté par certains d'entre eux dans leurs travaux de recherche dans le domaine de la gestion des pêches, affirment, avec plus ou moins d'insistance selon les cas, qu'ils ont tout intérêt à continuer dans cette voie et à affirmer leurs expertises.

Pour être complet, il faut remarquer que trois experts ont émis quelques réserves sur les prévisions préparées par les promoteurs du programme sur les débouchés disponibles à moyen et à long terme pour les diplômés que produirait leur maîtrise.

Enfin, il est significatif de constater que la majorité des experts, cinq sur sept plus précisément, se sont déclarés favorables à l'implantation du programme en septembre 1983, date annoncée dans le dossier de programme.

Par ailleurs, le sous-comité visiteur, composé de membres du Comité des programmes et de la Commission de la recherche universitaire, qui avait été envoyé sur place le 4 mars 1983 pour procéder à l'évaluation du projet de programme, a pu recueillir deux types d'informations supplémentaires à celles contenues dans le dossier de programme et portant sur des points majeurs.

D'une part, les administrateurs de l'U.Q.A.R. semblent bien conscients de la jeunesse de l'expertise de leurs professeurs dans le domaine concerné. En plus des disponibilités budgétaires déjà prévues en 1984-85 et 1985-86 pour l'engagement d'un professeur régulier et d'un professeur invité et explicitées dans l'«Evaluation des coûts» transmise au Comité des programmes par l'Université du Québec, ils ont décidé de prendre les deux nouvelles mesures suivantes:

- l'implantation du programme, prévue initialement pour septembre 1983, a été reportée à septembre 1984;

- des congés de perfectionnement ont été accordés à trois professeurs afin qu'ils puissent augmenter leurs niveaux de qualification académique tout en améliorant leurs expertises dans le domaine des pêcheries.

D'autre part, les professeurs appelés à enseigner dans le cadre du nouveau programme, n'ont pas caché que les coopératives et les regroupements de pêcheurs de même que les petites

usines de transformation des produits de la pêche se résolvaient très rarement à engager des candidats titulaires d'un baccalauréat ou, à plus forte raison, d'une maîtrise. Ils n'ignorent donc pas qu'ils prennent un certain risque en voulant former des diplômés universitaires du 2e cycle spécialisés en gestion des ressources maritimes et se destinant, pour certains d'entre eux, à travailler dans le secteur privé. Cependant, depuis un certain nombre d'années déjà, ils ont entrepris, dans le cadre de divers projets de recherche, de pénétrer le milieu de l'industrie de la pêche et d'essayer de faire comprendre aux professionnels de la pêche tout l'intérêt que pourrait présenter pour eux le recours à des spécialistes formés à l'université. Le Groupe d'étude des ressources maritimes (GERMA), notamment, travaille en ce sens depuis sa fondation en 1979.

Enfin, il faut reconnaître que la philosophie de développement adoptée par l'U.Q.A.R. en choisisssant un créneau particulier à l'intérieur du vaste champ d'études de l'administration et, qui plus est, un créneau en parfaite harmonie avec ses centres d'intérêts actuels, constitue une démarche très logique.

Suite à l'avis du Comité des programmes, le Conseil des universités a approuvé la recommandation suivante:

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation, au Comité des programmes, d'un projet de nouveau programme de maîtrise en gestion des ressources maritimes, par l'U.Q.A.R., en octobre 1982;

CONSIDERANT l'existence d'un besoin, unanimement reconnu par les experts, pour le Québec de se doter d'un programme universitaire assurant la formation de spécialistes en gestion des ressources maritimes;

CONSIDERANT l'importance pour le Québec de promouvoir le développement d'un centre d'excellence dans le domaine de la gestion des ressources maritimes;

CONSIDERANT la conformité du programme avec l'axe prioritaire de développement reconnu à l'U.Q.A.R. par le Conseil des universités en 1976, l'océanographie et les assises satisfaisantes que constituent les programmes de maîtrises en développement régional, en océanographie et de doctorat en océanographie déjà offerts par cet établissement;

CONSIDERANT les grandes difficultés traditionnellement éprouvées par les diplômés universitaires pour pénétrer le milieu des pêches, le risque couru par l'U.Q.A.R. de produire des diplômés ne trouvant pas à se placer dans leur spécialité et les efforts consentis depuis déjà quelques années par les promoteurs du programme pour améliorer cette situation par le moyen, en particulier, du Groupe d'étude des ressources maritimes (GERMA);

CONSIDERANT la jeunesse de l'expérience du corps professoral dans le domaine concerné et les dispositions prises par l'administration de l'U.Q.A.R. pour y remédier, à savoir les congés de perfectionnement accordés à trois professeurs, le report de l'implantation du programme à septembre 1984, l'engagement de nouveaux professeurs et le recours à des professeurs invités;

CONSIDERANT le nombre trop élevé de cours optionnels, tel que souligné par deux des experts, du moins pour le démarrage du programme;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education:

(d'autoriser l'U.Q.A.R. à implanter un
(programme de maîtrise en gestion des
(ressources maritimes à la double con-
(dition qu'elle présente au Comité des
(programmes, avant l'implantation, un
(plan de réaménagement de la banque de
(cours optionnels et qu'elle produise un
(rapport, à la satisfaction du Comité des
(programmes, sur l'évolution du programme,
(à l'issue de la 3e année de son fonction-
(nement.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 151e séance du Conseil, le 17 novembre 1983.